

DÉCISION MUNICIPALE

2025-113

Service : Finances – commande publique

Références : LD

Objet : **AVENANT N° 1 AU LOT 8 PLAFONDS SUSPENDUS - ISOLATION DU MARCHÉ N° 202513
- REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE - AILE CONDORCET**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

Vu les articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ;

Vu la délibération n° 2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Vu la décision municipale n° 2025-080 en date 11 juin 2025, attribuant le lot 8 Plafonds suspendus - isolation du marché n° 202513 Réhabilitation de l'Hôtel de Ville - Aile Condorcet à l'entreprise PLAFISOL ;

Considérant la nécessité de procéder à une modification non substantielle ;

Décide

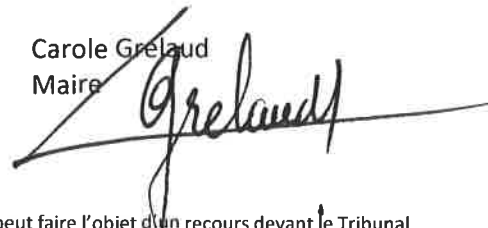
Article 1 : De signer l'avenant n° 1 du lot 8 Plafonds suspendus - isolation du marché n° 202513 Réhabilitation de l'Hôtel de Ville - Aile Condorcet avec l'entreprise PLAFISOL, dont le seul objet est de rectifier une erreur matérielle à l'article 5.3 du CCAP : l'indice BT applicable au lot 08 est l'indice BT08.

Article 2 : Cet avenant n'a aucune incidence financière.

Article 3 : La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 30/07/2025

Carole Grelaud
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du

au

Transmise en Préfecture le :